



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.38*

(COM.II)

14 septembre 2005

Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par **MADAGASCAR**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme : I Éducation

Programme : I.2 Réaliser l'éducation de base pour tous

Sous-programme : I.2.3 Formation des enseignants

Résolution
(33 C/5 par. n°) : 01230

Incidences budgétaires
indiquées par l'auteur : 76.313 dollars des États-Unis

Source de financement
proposée par l'auteur : Budget ordinaire (réaménager la répartition des crédits prévus pour l'axe d'action 1 : T01231 et l'axe d'action 2 : T01232) et ressources extrabudgétaires

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

Ajouter à la ligne 2 du (i) : « ... concernant les enseignants **et les encadreurs pédagogiques et administratifs**, et leur formation des enseignants **et des encadreurs** ... »

Ajouter à la dernière ligne 2 du (i) : « ... de l'explosion du nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire, secondaire et **supérieur** »

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Reformuler le paragraphe de manière à obtenir :

- (i) d'aider les États membres de l'Afrique subsaharienne (ASS) à restructurer leur politique nationale concernant les enseignants **et les encadreurs pédagogiques et administratifs**, et leur formation des enseignants **et des encadreurs** de manière qu'elles soient davantage au service des objectifs de développement national existants, et d'introduire progressivement des directives et de bonnes pratiques pour le remplacement rapide du grand nombre d'enseignants perdus (par déperdition ou handicap) ou nécessaires par suite de l'explosion du nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire, secondaire **et supérieur** ; »

Note explicative :

Un enseignement de qualité exige un encadrement pédagogique et administratif de qualité. En conséquence, les personnels d'encadrement pédagogique et administratif doivent aussi être pris en compte dans la restructuration de la politique nationale de l'éducation pour qu'ils puissent bénéficier d'une formation initiale et/ou continue afin de bien harmoniser le système éducatif à tous les niveaux.